

2008/422 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN D'AXIALIM - SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE - SACICAP (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon est membre associé au sein du Collège « des collectivités territoriales et de leurs groupements » du fait de sa qualité d'actionnaire. Il convient de désigner un élu pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration.

Je vous propose la candidature de Louis LEVEQUE. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Société ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Louis LEVEQUE est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration d'AXIALIM – Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété – SACICAP.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB